

Mémoire sur le fonctionnement des instances de l'ASSÉ

**par l'Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines
de l'Université du Québec à Montréal**

**Présenté à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
dans le cadre du Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005**

Le 18 novembre 2005

Table des matières

Introduction	page 2
Le fonctionnement des instances de l'ASSÉ	page 2
Congrès	page 3
Conseils régionaux	page 7
Conseil InterRégional	page 9
Conclusion sur les instances	page 10
Annexe 1	page 13

Introduction

L'ASSÉ a 5 ans d'existence et une grève générale illimitée derrière elle; l'heure est aux bilans. En tant qu'association membre, nous nous faisons un devoir de participer à la réflexion sur le fonctionnement actuel de l'ASSÉ pour dresser un bilan des activités de l'organisation et pour déterminer si des modifications doivent y être amenées. C'est à partir de cette réflexion, que nous mettrons en commun lors du congrès d'orientation, que nous pourrons déterminer ensemble les orientations générales de l'ASSÉ pour les années à venir. L'Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines (AFESH) a été chargée lors du congrès du 20 août 2005 de rédiger un mémoire sur le fonctionnement des instances de l'ASSÉ. Les propositions et avis de motion qui sont présentés ont été adoptés en assemblée générale le 17 novembre.

Le mémoire que nous vous proposons ici est en fait une présentation de notre démarche réflexive sur le fonctionnement des instances. Nous nous sommes intéressé-e-s surtout à confronter les descriptions des instances dans les *Statuts et Règlements*, leur composition, leurs buts et fonctions, leurs pouvoirs, etc., et leur fonctionnement réel au cours des quatre dernières années. Notre réflexion s'est basée sur notre expérience des instances, les procès-verbaux des instances et des entrevues menées auprès de militants et militantes de l'ASSÉ. Vous le verrez, nous avons une réflexion plus ou moins poussée selon l'instance dont nous traitons, cela étant dû à notre propre expérience ou non-expérience de celle-ci. Nous avons tout de même tenté de donner un portrait général de chacune d'entre elles. Finalement, vous trouverez en annexe une ébauche du guide de préparation aux instances que nous vous proposons pour répondre à certains problèmes rencontrés lors de congrès ou autres instances. Sans plus attendre, plongeons-nous dans le merveilleux monde des instances de l'ASSÉ!

Le fonctionnement des instances de l'ASSÉ

Pour procéder à l'évaluation du fonctionnement des instances, nous reprenons les articles des *Statuts et Règlements* les concernant qui nous semblent problématiques, et nous les confrontons à la réalité. De plus, c'est en gardant une sensibilité particulière concernant le principe de démocratie directe que nous portons des jugements sur les instances. Vous verrez que plusieurs questions qui sont posées restent sans réponse. Cela est dû le plus souvent à notre méconnaissance des instances, ou à un manque de recherche en profondeur due à la limite de temps que nous pouvions consacrer à la tâche. Nous espérons tout de même donner une description juste de l'expérience des instances, et que les recommandations qui ressortent sauront régler certains problèmes de fonctionnement.

Annonçons tout de suite nos conclusions générales :

- Il semble que les délégations sont souvent mal préparées à la tenue des instances, notamment des congrès;
- Il semble que le Conseil InterRégional ait un problème de quorum, ce qui le rend dysfonctionnel;
- Il semble que l'on manque de militants et militantes au sein de l'ASSÉ et des associations étudiantes, ce qui peut causer l'épuisement ou le désenchantement pour plusieurs d'entre eux et elles.

Congrès

Réflexion sur les pouvoirs du Congrès et son fonctionnement réel

Le congrès est supposé déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques. Nous nous sommes demandé-e-s si celles-ci étaient discutées en assemblée générale d'abord et ramenées dans les congrès ensuite, ou si celles-ci n'émanaient pas plutôt du congrès pour ensuite être ramenées en assemblée générale. Nous n'avons pas trouvé de réponse. Nous croyons par contre nécessaire de rappeler qu'il est essentiel d'en traiter en assemblée générale pour que les associations s'approprient leurs orientations et se sentent partie prenante d'une vision plus large incarnée par l'ASSÉ. De plus, cela aide les délégations à être préparées lors des congrès, et permet d'éviter que soient remises en question certaines bases idéologiques et politiques de l'organisation.

Le congrès est supposé déterminer la priorité des campagnes, et les grandes lignes des plans d'action. Nous nous permettons ici quelques constatations sur les plans d'action : la grève et la gradation des moyens de pression en vue de lutte contre les atteintes à l'éducation ont souvent été le plan d'action annuel; les plans d'actions ont été pour la plupart défensifs. Nous nous sommes aussi posé la question de qui amenait les propositions de plan d'action : l'exécutif ou les assos?, mais nous n'avons pas trouvé la réponse. Nous voulions déterminer par là si les assemblées générales discutaient de propositions de plans d'action avant la tenue du congrès annuel, ou si le plan d'action de l'ASSÉ adopté en congrès était ensuite ramené dans les assemblées générales. Encore ici, nous voulions évaluer à quel point les assos membres participent à l'élaboration du plan d'action, et ainsi se l'approprient.

En 2004 et en 2005, les congrès annuels ont été "ajournés" sans plans d'action, appelant à la tenue d'une journée de congrès en août pour en traiter. Nous avons fait l'hypothèse que le manque de préparation et de vision à long terme des assos, ou le manque de temps pour l'exécutif, les comités ou les assos pour préparer des propositions de plan d'action en étaient des causes probables. Il nous a paru évident que les exécutifs et membres des associations pouvaient manquer d'outils pour porter un regard global sur la situation politique et sociale du Québec au moment d'élaborer un plan d'action adéquat et cohérent dans le contexte. De plus, les congrès annuels se tenant souvent en fin de session hivernale, le manque de temps pouvait souvent jouer. Nous avons pensé que le comité Recherche et Réflexion pourrait être mandaté à chaque hiver de préparer un rapport sur les enjeux en éducation (et aussi plus largement) pour l'année à venir, ou quelque chose comme ça. Il pourrait présenter contexte et enjeux du moment, luttes à mener, et faire des propositions de priorités à établir. Il pourrait ainsi amener plusieurs pistes de réflexion ou de propositions aux assos locales. (Une proposition sera amenée en ce sens, voir Conclusions sur les congrès.)

Concernant le pouvoir du congrès de modifier les *Statuts et Règlements*, nous avons constaté que la majorité des modifications sont apportées par l'exécutif de l'ASSÉ.

Le Congrès est l'instance qui élit le conseil exécutif. Notre recherche nous a montré que les *Statuts et Règlements* sont systématiquement levés (à chaque congrès annuel depuis la création de l'ASSÉ) pour pouvoir élire des personnes sur l'exécutif ou sur les comités journal ou femmes. Ces personnes n'ont, la plupart du temps, ni été appuyées par leur asso, ni envoyées leur mise en

candidature dans les délais prescrits. Le manque de préparation nous semble en être la raison principale, ainsi que la prise de décision de dernière minute. Il est certain que la présentation de sa candidature sur un comité ou un conseil de l'ASSÉ doit être une décision réfléchie et préparée, et qu'il est possible de changer d'idée rapidement, mais nous croyons qu'il serait nécessaire de faire respecter les *Statuts et Règlements* pour permettre aux associations de débattre à l'interne de ces mises en candidature, et pour s'assurer du sérieux de celles-ci. Par contre, s'ils avaient été respectés, peu de gens auraient pu être élu-e-s et l'ASSÉ n'aurait pas pu fonctionner. Nous croyons qu'en accentuant la formation dans les assos pour que se développe et se maintienne un sentiment d'appartenance à l'ASSÉ, nous verrions plus de militants et militantes des assos locales considérer sérieusement de s'impliquer au national.

Nous avons aussi vu que l'article 3 de l'Annexe A des *Statuts et Règlements* n'est pas respecté, puisque les élections ont lieu lors de congrès ordinaires et non pas extraordinaires. Nous croyons que vu l'état actuel des forces au sein de l'exécutif et des comités et le grand roulement des élu-e-s, il nous semble plus opportun de changer les *Statuts et Règlements*, plutôt que de perdre de l'énergie à faire des congrès extraordinaires pour élection à tout bout de champ. (Un avis de motion sera déposé en ce sens, voir Conclusions sur les congrès.)

Le Congrès discute et décide de la pertinence de l'embauche d'employé-e-s. Le congrès n'est pas tenu par contre de discuter des modifications de virgules dans le contrat de l'employée. Il pourrait être des fonctions CIR d'être responsable du contrat des employé-e-s. (Un avis de motion sera déposé en ce sens, voir Conclusions sur les congrès.)

Finalement, le congrès exerce l'ensemble des pouvoirs qui ne sont pas explicitement accordés à d'autres instances ou comités de l'ASSÉ. Ce point dépend beaucoup du fonctionnement des autres instances : si le CIR est incapable d'avoir quorum, c'est le congrès qui se retrouve à assumer ses pouvoirs. Il peut s'en suivre un alourdissement des congrès.

Problèmes de fonctionnement des congrès

Le principal problème des congrès nous semble être la longueur et la lourdeur de son déroulement. Les constations et propositions qui suivent ont donc toutes comme soucis d'évaluer les causes de cette lourdeur et des solutions pour l'éviter.

De notre expérience, la longueur de congrès est due aux nombreuses répétitions quant aux prises de positions et revendications, et parfois au non-sérieux des délégations. Nous croyons que ces problèmes pourraient être réglés par une meilleure préparation des délégations (donc par leur formation), concernant les bases de l'ASSÉ, les positions déjà adoptées, et leurs propres positions. Ce problème de formation pourrait être réglé entre autres par des mini-formations sur le fonctionnement des instances, offertes par le comité formation ou une association jumelée, et/ou à l'aide d'un guide de préparation aux instances, dont nous avons fait une ébauche, présentée en annexe 1). (Une proposition pour sa production sera amenée en ce sens, voir Conclusions sur les congrès.)

Nous constatons qu'il y a, année après année, répétition dans certaines propositions de fonctionnement ou de campagnes, entre autres pour les problématiques féministes et environnementales. Nous pensons qu'écrire et adopter des politiques féministes et environnementales

pourraient éviter ces répétitions et alléger les congrès. Ces politiques pourraient traiter autant de logistique (choix du papier) que d'actions récurrentes (8 mars). (Une proposition sera amenée en ce sens, voir Conclusions sur les congrès.)

Nous constatons que la présence des associations non-membres aux congrès pose parfois problème quant à la lourdeur de ceux-ci. Elles prennent beaucoup de place, soit via le vote indicatif ou le droit de parole. Le problème réside principalement dans le fait que leur statut n'est précisé nulle part dans les *Statuts et Règlements*. Leurs délégués-es sont-ils et elles des observateurs particuliers et observatrices particulières? Ont-ils et elles un droit de parole illimité? La problématique générale qui se trouve derrière ces questionnements est de trouver comment réaliser l'équilibre entre la possibilité, pour les non-membres, de vivre l'expérience de l'ASSÉ (dans une perspective d'affiliation) et la possibilité de limiter leur participation au débat lorsque cela semble pertinent.

Le vote indicatif rallonge les processus, alors qu'il ne devrait pas tant influencer les décisions des assos membres, qui devraient déjà avoir des positions claires émanant des assemblées générales. Quoiqu'il en soit, il est important de rappeler qu'il est nécessaire qu'il soit proposé par un ou une membre au cours du congrès, seulement lorsque cela semble nécessaire dans les questions traitées alors. Pour ce qui est du droit de parole, rappelons qu'il ne doit pas être prioritaire, et que la personne doit demander le droit de parole avant qu'on lui accorde. Si l'on ne veut plus de cette mesure, il faudra donc proposer un statut clair des non-membres aux congrès, en changeant les *Statuts et Règlements*. Pour l'instant, nous ne jugeons pas que ce soit nécessaire et nous préférons en rester ainsi.

Aussi, comment régler la question de la participation constante d'une asso non-membre aux congrès et sa non-affiliation? Certaines associations sont systématiquement présentes, participent aux débats, mais souhaitent rester indépendantes. Cela est-il un problème ou pas? Quelle mesure adopter pour favoriser l'affiliation? Nous n'avons pas de réponse à ces questions.

Une expérience récente nous montre que l'éligibilité des délégué-e-s n'est pas toujours respectée. Mais si l'article 12 des *Statuts et Règlements* était respecté, on pourrait éviter ces problèmes.

Finalement, nous voulions mettre sur la table le problème des enjeux de pouvoir entre militants et militantes qui ont lieux lors des congrès, et qui font vivre à certaines personnes des moments douloureux qui n'ont pas leur place dans une organisation qui se veut anti-patriarcale. Il nous semble important que les délégué-e-s se sentent libre d'exprimer leurs positions et de participer aux débats, quelles que soient leurs allégeances politiques (si évidemment cette personne est en accord avec les principes de base de l'ASSÉ), leur perception du sens de l'action, ou leur capacité rhétorique. Nous croyons, d'expérience, que ce n'est pas toujours le cas, c'est-à-dire que des militants et militantes imposent, par leur attitude paternaliste ou moralisante, leur position sur leur délégation ou d'autres individus présents. Il nous semble que ce sont plus souvent des abus de pouvoir imposés par des hommes sur des femmes, mais pas exclusivement. Ces abus de pouvoir devraient être dénoncés. Comment dénoncer et transformer les comportements machistes lors des congrès? Doit-on faire planer la possibilité d'une dénonciation publique, d'un avertissement, ou d'une expulsion? Si le constat de domination se fait *a posteriori*, quelles pourraient être les possibilités de démarches à entreprendre? Les caucus non-mixtes sont toujours un recours important pour les femmes qui pourraient se sentir victimes d'un comportement macho, et il est important de rappeler que ces caucus peuvent être

appelés à n'importe quel moment pendant le congrès. Par contre, ils ne semblent pas répondre à tous les problèmes des enjeux de pouvoirs entre militants et militantes. L'idée d'actualiser le concept de "gardien-ne du senti" à la réalité des congrès de l'ASSÉ pourrait être intéressante, nous attendons de voir ce que proposera le comité femmes qui devait se pencher sur la question. Quoiqu'il en soit, il devrait exister un recours à l'ASSÉ pour dénoncer les comportements agressifs ou dominateurs de certaines personnes lors des congrès.

Avant de conclure sur le Congrès, nous voulions répondre à deux questions de précision : qu'est-ce qu'un congrès annuel? et qu'est-ce qu'un congrès d'orientation? Le congrès annuel est bien décrit dans la charte, il tient des élections et présente les prévisions budgétaires, mais nous croyons que nous devrions ajouter aux *Statuts et règlements* qu'il a pour but de définir les grandes orientations d'actions de l'année à venir. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous croyons par contre à la nécessité d'une réflexion entamée par les assos, les comités, et l'exécutif concernant le contexte politique et les visées à moyen ou long terme de l'ASSÉ. Nous définirions le congrès d'orientation comme un congrès extraordinaire qui dresse un bilan des activités de l'ASSÉ et adopte des propositions pour améliorer son fonctionnement interne et celui de ses campagnes, et ses revendications et positions. (Des avis de motions seront amenés en ce sens, voir Conclusions sur les congrès.)

Conclusions sur les congrès

Notre questionnement principal pourrait se résumer ainsi : Comment faire pour que les membres, en sortant des congrès, se sentent satisfaits et satisfaites et énergisé-e-s par leur expérience de cette instance? Il est, d'après nous, stratégique pour l'ASSÉ que ses congrès aient cet effet sur les délégations membres et non-membres.

Nos réponses :

- L'efficacité en congrès : Éviter les répétitions et la *procédurite*, ce qui nécessite une préparation des délégations.
- Le sentiment des délégué-e-s de pouvoir participer librement aux débats
- Le respect des positions d'assemblées générales et de l'élection des délégations

Propositions et avis de motion

Proposition :

Que le comité Recherche et Réflexion soit mandaté de rédiger un rapport sur le contexte socio-politique québécois au moins 2 semaines avant la tenue du congrès annuel. Que ce rapport comprenne une revue des enjeux en éducation, dans les autres luttes progressistes, et des pistes de réflexion pour l'élaboration du plan d'action annuel.

Avis de motion :

Modification de l'Annexe A, article 3 :

Remplacer "Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est

spécifiquement convoqué à ce sujet." par "Un Congrès ordinaire peut procéder à des élections partielles si ce point figure à l'ordre du jour."

Avis de motion :

Ajout au Chapitre 5, article 21 :

"7. Régler les modalités de l'embauche d'employé-e-s et les modifications de contrats ne touchant pas le salaire."

Proposition :

Que le comité information soit mandaté de produire un guide de préparation aux instances de l'ASSÉ à partir de l'ébauche présentée en annexe 1.

Proposition :

Attendu que des positions et des actions environnementales et féministes s'avèrent récurrentes d'année en année;

Que le comité femmes soit mandaté de rédiger une politique féministe et que le comité recherche et réflexion soit mandaté de rédiger une politique environnementale. Ces deux politiques seront à inclure en annexe des *Statuts et Règlements*.

Avis de motion :

Ajout au Chapitre 3, article 9, point 3 :

"De plus, le congrès annuel définit les grandes lignes du plan d'action de l'année à venir et les campagnes prioritaires."

Avis de motion :

Ajout au Chapitre 3, art. 9.

"4. Le Congrès d'orientation est un Congrès extraordinaire qui dresse un bilan des activités de l'ASSÉ et adopte des propositions pour améliorer le fonctionnement et les campagnes, les revendications de l'ASSÉ."

Avis de motion :

Que soit créé un comité Affiliations, dont les responsabilités seraient à préciser lors du prochain Congrès de l'ASSÉ.

Conseils Régionaux

Notre expérience des Conseils Régionaux est plus limitée que celle du congrès, nous en avons donc moins à dire, comme vous le verrez. De plus, les procès-verbaux des Conseils Régionaux sont difficiles d'accès, et les personnes interviewées avaient des avis contraires quant à leur pertinence. Nous tenterons donc d'en faire un portrait général, mais nous n'apporterons pas de proposition les concernant.

Dans l'état actuel des choses, l'ASSÉ a des membres dans 5 régions différentes, ce qui signifie que cinq (5) Conseils Régionaux pourraient exister. Trois (3) Conseils sont actifs, le Conseil Régional de l'ASSÉ à Montréal (CRAM), le Conseil d'Action Solidaire du Sud-Est Étudiant (CASSEÉ) et le Grand Conseil Régional Avant-Gardiste de l'ASSÉ des Laurentides (Le Grand-CRAAL). Deux sont

en formation, dans la région de Québec, et dans la région de l'est du Québec.

Chacun des Conseils Régionaux adopte son propre plan d'action régional, et l'exemple de celui du Sud-Est de cette année nous montre qu'ils sont souvent des réussites.

À Montréal, le CRAM accueille beaucoup de non-membres, alors qu'ailleurs dans les CR actifs, ce sont surtout des associations membres qui se regroupent. Le fait de rassembler membres et non-membres semble être parfois un avantage (par exemple lors de la campagne de grève 2005, le CRAM a beaucoup contribué à la formation de la CASSÉE, il était un lieu de débat et d'échange entre membres et non-membres, donc un lieu de coordination), et parfois un inconvénient, par exemple en ce qui a trait à l'adoption d'un plan d'action fourre-tout qui noie le plan d'action de l'ASSÉ et élimine les priorités. En fait, les CR reposent la question des associations non-membres qui a déjà été soulevée plus haut.

Les Conseils Régionaux sont sans aucun doute des organes militants de gauche essentiels sur le plan régional, mais nous avons parfois l'impression que leurs membres oublient qu'ils sont une instance de l'ASSÉ. Malgré tout, nous ne proposerons pas de recentrer ou de préciser les rôles des CR puisque nous croyons que leur autodétermination et leur grande liberté sont essentielles à leur bon fonctionnement et que nous ne devons pas limiter l'énergie que veulent y mettre des associations étudiantes ou groupes d'action non-membres qui partagent avec l'ASSÉ une certaine vision de l'éducation et des luttes progressistes. Simplement, nous rappelons aux membres de l'ASSÉ qui sont impliqué-e-s dans les conseils régionaux mixtes (membres et non-membres) qu'il est de leur responsabilité de s'assurer de mettre en valeur le plan d'action de l'ASSÉ au sein des CR, et de s'assurer que le plan d'action adopté *serve* à l'ASSÉ plus qu'il ne lui nuise. De plus, nous croyons des discussions sur l'affiliation à l'ASSÉ devraient être organisées au moins annuellement.

Le problème de la formation d'un conseil régional dans la région de Québec et dans l'Est du Québec réside peut-être justement dans le fait de l'isolement des membres de l'ASSÉ. Un coup de pouce venant des coordonnateurs et coordonnatrices des Conseils Régionaux actifs serait peut-être le bienvenu pour l'organisation d'une première rencontre?

Les Conseils Régionaux sont souvent des instances où sont impliqué-e-s les responsables des affaires externes des associations. Il a été soulevé lors de nos entrevues qu'un problème d'épuisement et/ou de choix de priorités de ces personnes peut aussi entrer en considération lorsqu'il est temps d'évaluer leur fonctionnement.

Conclusions sur les Conseils Régionaux

- Ils sont de bons lieux d'échange et de préparation des campagnes régionales.
- La présence des non-membres peut à la fois être un avantage et un inconvénient.
- Leur création dans les régions plus problématiques pourrait être un mandat à donner aux assos, supporté par le CIR ou Comité de coordination.

Proposition

Proposition :

Qu'on recommande qu'il soit ajouté aux chartes des Conseils régionaux que toute proposition rejetée à majorité par les membres de l'ASSÉ présents est battue.

Conseil InterRégional

Le Conseil InterRégional a un rôle important puisqu'il est le lieu de prise de décision de l'ASSÉ entre les Congrès. Pourtant, à l'heure actuelle, il peine à avoir lieu, faute de quorum. Il ne peut donc pas remplir son but de liaison des luttes des diverses régions, ni de coordination des campagnes nationales. Notre réflexion sur le CIR se développe donc dans un souci de recherche de solution quant à son quorum problématique.

À partir des procès-verbaux depuis 2001, nous avons pu confronter les rôles du CIR mentionnés dans la charte, et ce qu'il fait en réalité. Voici ce qu'il fait réellement :

- Il détaille les campagnes, revendications et plans d'action (date de parution de l'*Ultimatum*, lieu de départ de manifs, etc.)
- Il mandate les comités et le CE et établit pour eux des priorités.

Selon les pouvoirs du CIR, ce dernier est supposé supporter l'exécutif dans son travail de coordination. Or, il semble que ce soit plutôt l'exécutif qui supporte le CIR, et ce parce que le quorum est difficilement atteint, et que de grands efforts de mobilisation et d'organisation doivent être déployés à chaque fois pour qu'il ait lieu. Cette difficulté d'atteinte du quorum est certainement liée aux problèmes existants dans les Conseils régionaux, dont les actifs sont au nombre de 3 (le quorum est donc de 2 Conseil Régional sur 3). Par contre, lorsque les CR sont actifs (par exemple, avant la grève 2005), le CIR semble fonctionner dans ses rôles de précision des mandats et d'appréhension des congrès.

Un problème concernant le CIR a attiré notre attention lorsque nous avons épluché la charte. Les droits de vote au CIR sont individuels, c'est-à-dire que les délégations de 3 personnes ont 3 droits de vote, et que l'exécutif a autant de droits de vote que de membres en fonction. Nous nous sommes demandé si cette instance ne serait pas finalement une assemblée de militants et militantes, ou si elle avait un souci de représentativité des assemblées générales? Toujours dans la perspective de trouver une solution aux problèmes de quorum, 2 solutions nous paraissent possibles : Si l'on veut assumer que le CIR est un conseil de coordination de militants et militantes, alors il ne nous semble pas problématique d'ajouter à son quorum les membres des comités de travail, comité journal, et comité femmes. Le quorum serait ainsi plus facilement atteint. Par contre, si nous voulons concevoir le CIR comme un organe représentatif des positions des conseils régionaux et des assos membres, l'on devrait donner un seul vote par délégation, un vote par comité, et un droit de veto aux CR.

Pour régler les problèmes de quorum et dans la perspective du rôle de coordination qu'il doit assumer, nous proposons de transformer le CIR en un Conseil de Coordination, que soient membres et aient un droit de vote : les Conseils Régionaux, les comités (permanents ou de travail) et le conseil

exécutif. Que la majorité des Conseils Régionaux ait UN droit de veto. Le quorum serait 50 % + 1 de tous les membres (CR, comités, exec) et minimalement un conseil régional. (Un avis de motion sera déposé en ce sens.) Nous croyons qu'ainsi, le CIR (maintenant COCO) ne serait plus une structure lourde à porter mais qu'elle pourrait réellement supporter la coordination des campagnes.

Conclusions sur le CIR

- Il ne fonctionne pas à cause du quorum qui est difficilement atteint.
- Sa représentativité est questionnable.
- Il pourrait être transformé en Conseil de Coordination.

Propositions et avis de motion

Avis de motion :

Renommer le Conseil InterRégional "Conseil de Coordination"; faire les modifications dans l'ensemble des Statuts et Règlements.

Modification au Chapitre 5, article 20 :

Remplacer "Le Conseil InterRégional est composé de trois (3) délégué-e-s par région élu-e-s par leur Conseil régional respectif et les membres du Conseil exécutif. La délégation doit être composée d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes Chaque membre du Conseil possède un vote. Les Comités de travail, Comité journal et Comité femmes ont également droit de parole et de proposition." par "Le Conseil de Coordination est composé des membres suivants : une délégation par Conseil régional, une pour le conseil exécutif, une par Comité de travail, une pour le Comité journal et une pour le Comité femmes. Chaque délégation de Conseil régional est formée de trois (3) délégué-e-s élu-e-s par leur Conseil régional respectif. La délégation de Conseil régional doit être composée d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes Chaque membre du Conseil de coordination possède un vote sauf les Conseils régionaux, qui en possèdent deux. Nonobstant les modalités de vote habituelles, toute proposition rejetée à majorité par les Conseils régionaux présents est battue."

Modification au Chapitre 5, art. 24.

Ajouter après "Le quorum du Conseil InterRégional est de 50% + 1" "et contient minimalement un (1) Conseil régional."

Conclusion sur les instances

Des conclusions que nous avons nommées au début, nous en avons exposé 2 en long et en large, et nous avons proposé des solutions : "Il semble que les délégations sont souvent mal préparées à la tenue des instances, notamment des congrès, ce qui le rallonge et les alourdit" et "il semble que le Conseil InterRégional ait un problème de quorum, ce qui le rend dysfonctionnel". La dernière n'a pas été traitée dans le développement sur le fonctionnement des instances, nous en traiterons donc en conclusion.

"Il semble que l'on manque de militants et militantes au sein de l'ASSÉ et des associations étudiantes, ce qui peut causer l'épuisement ou le désenchantement plusieurs d'entre elles." D'abord, nous l'avons mentionné rapidement plus tôt, ce sont souvent les mêmes personnes qui se retrouvent à siéger sur les diverses instances, que ce soit au niveau local, régional ou national. Déjà, en favorisant les délégations larges, qui ne sont pas uniquement formées d'exécutants et d'exécutantes peut favoriser la distribution du travail. Mais même alors, certaines associations peinent à se trouver des délégué-e-s pour accompagner leurs externes. Ensuite, les personnes qui sont élues sur les comités ou le conseil exécutif sont année après année souvent les mêmes. De plus, elles sont souvent très peu nombreuses. Jamais, par exemple, tous les postes du conseil exécutif n'ont été tous occupés pour un mandat entier. Lorsque nous nous questionnions sur le bon ou le mauvais fonctionnement des instances et sur leur caractère démocratique, nous avons souvent fait le constat que le choix des priorités est fait en fonction des énergies disponibles et que puisqu'elles sont limitées, elles sont dirigées vers le strict minimum et reposent parfois sur 1, 2, 3 ou 4 individus.

Voulant rapporter ce problème à un contexte plus large, nous prenons donc conscience encore une fois du manque de culture syndicale combative dont font preuve les étudiantes québécoises et étudiants québécois actuellement. La grève du printemps passé nous avait donné espoir quant à la prise de conscience, par eux et elles, de l'importance de se mobiliser pour établir un rapport de force effectif face aux reculs dont nous sommes les victimes, et pour proposer des avancées. Mais, ici, à l'UQAM, nous constatons avec peine l'affaiblissement de la mobilisation. Nous avons peur que, dans la frénésie de l'action, la plupart des grévistes de l'année dernière n'aient pas pris le temps de réfléchir à la tradition qui soutenait leur action, aux principes de base de l'établissement d'un rapport de force, et à la nécessité de s'organiser collectivement pour l'atteinte de nos buts et principes. Nous croyons donc qu'il est nécessaire de mener une campagne de formation et d'information sur le syndicalisme combatif, étudiant et ouvrier, dans une perspective historique des luttes gagnées dans le passé grâce aux mouvements syndicaux.

Nous croyons aussi qu'il est nécessaire de développer un sentiment d'appartenance plus fort des associations et des individus à l'ASSÉ. Pendant la grève, nous avions le sentiment à l'AFESH que les membres étaient fier-ère-s d'être dans la CASSÉE, et nous croyons encore que la plupart d'entre eux et elles s'intéressent à l'ASSÉ. Par contre, nous avons l'impression que beaucoup de membres perçoivent l'ASSÉ comme une structure vague qui organise des actions, sans qu'ils ou elles se sentent la possibilité et la responsabilité de s'y engager. Nous entendons souvent dire "l'ASSÉ devrait faire ci, ou ça...", comme si le membre était extérieur à l'organisation. Nous croyons que cela est dû à un manque de culture démocratique, qu'il est aussi de notre devoir de revaloriser. Pour développer un sentiment d'appartenance plus fort à l'ASSÉ, nous croyons qu'un comité ou un ou une membre de l'exécutif ou une asso jumelée devrait s'assurer qu'un ou une délégué-e de l'ASSÉ soit toujours présent et présente pour accueillir les nouveaux exécutants et nouvelles exécutantes juste après leurs élections dans les assos locales. Sinon, pour rejoindre directement les membres, nous croyons qu'il est de la responsabilité des associations locales de traiter continuellement des revendications et des plans d'action nationaux dans leurs organes de diffusion (journaux, tracts, etc.), et de rappeler à tous et à toutes que l'ASSÉ, c'est eux et elles.

Outre ces problèmes d'ordre culturels, il nous semble que le manque de militants et militantes, ainsi que l'épuisement ou le désenchantement des militants et militantes de l'ASSÉ sont aussi dû aux enjeux de pouvoir dont nous avons parlé plus tôt. Pourquoi faisons-nous régulièrement face à des

démissions avant la fin de mandat, ou encore, en bloc? Bien sûr, des raisons d'épuisement dues au manque d'effectif sont en jeu, mais nous croyons aussi que les luttes de vision qui sous-tendent le militantisme de l'ASSÉ depuis 4 ans sont aussi à prendre en compte. Et ces luttes de visions, qui parfois se posent concrètement qu'entre quelques individus, sont perceptibles en congrès, ou lors de la tenue d'autres instances, et s'actualisent souvent en pression personnelle portée sur des délégations, donc sur des délégué-e-s. Ces pressions sont souvent tues par les personnes qui les subissent, et les enjeux véritables du débat ne sont pratiquement jamais amenés sur la table en congrès, et encore moins en assemblées générales! Comment faire pour amener ces luttes politiques, qui se passent surtout à un niveau personnel pour l'instant, à un réel débat public, ouvert et non-virtuel (aller dans le plus réel que les forums Internet) où les délégations pourraient s'exprimer librement? Est-il important de le faire? Si oui, comment mettre en œuvre les conditions d'un débat réellement ouvert, qui permette la pluralité des visions, et l'expression libre des délégué-e-s et des militants et militantes? Nous disons souvent que le conflit est vecteur d'avancées politiques, pourquoi ne pas ouvrir la porte à un débat public assumé au sein de l'ASSÉ, sans évidemment perdre de vue nos positions communes, mais aussi sans que des portes claquent et que des larmes se versent? Nous savons qu'il est toujours risqué et inquiétant pour une personne de prendre la parole et prendre position dans un espace public – politique – de confrontation, mais nous croyons qu'il existe des lieux où cela est plus facile, et l'ASSÉ devrait être l'un d'eux. Pour l'instant, elle ne l'est pas, à cause de ces enjeux de pouvoir qui se traduisent par des pressions personnelles.

Cette atmosphère de tension interne n'aide certainement pas à la mobilisation de nouveaux militants et nouvelles militantes, ni à l'affiliation de nouvelles associations membres. En se posant la question de ce qui pourrait *servir* l'ASSÉ plutôt que lui nuire, nous croyons que l'ouverture à une pluralité de visions, qui s'entendraient évidemment toutes sur les principes de base de l'ASSÉ, est nécessaire. Rappelons le point 4 des *Statuts et règlements* : défendre les intérêts des étudiants et étudiantes "par la création d'un espace de solidarité propice à l'élimination de la compétition entre étudiantes et étudiants, afin de permettre le développement de la solidarité inhérente à la communauté d'intérêts que partagent ces dernières et derniers". La perspective que nous devons garder, nous semble-t-il, est celle de la création de ce sentiment de communauté d'intérêts des étudiants et étudiantes, l'adhésion du plus grand nombre de personnes possibles à celui-ci, et son épanouissement dans l'action commune. Au-delà des principes de l'ASSÉ, qui doivent demeurer la base à partir de laquelle nous bâtissons notre mouvement et nos actions, ne devrions-nous pas débattre ouvertement de nos visions et des stratégies qu'elles engendrent, et ultimement, les voter démocratiquement? Nous devons nous pencher sur des pistes de solutions à court et à long terme pour en finir avec cette tension, pour permettre l'expression publique de désaccords, sans tomber dans les guerres personnelles, et ainsi permettre aux délégations d'assemblées générales de débattre et de décider librement de l'avenir de l'ASSÉ. L'exécutif de l'AFESH se propose de se pencher sur la question, sans promettre d'en arriver à des solutions, et invite toutes les associations à faire de même.

Ainsi se clôt notre réflexion sur les instances de l'ASSÉ. Nous croyons que les propositions amenées vont permettre de régler certains problèmes et vont ainsi améliorer le fonctionnement des instances. Pour conclure, l'AFESH tient à réitérer son engagement ferme envers l'ASSÉ, et sa fierté d'être membre de l'association étudiante nationale combative qu'elle est. Avec le dégel des frais de scolarité qui se pointe à l'horizon, avec les œuvres d'apolitisation des luttes que nous servent les Fédérations étudiantes, nous devons consolider notre mouvement pour être prêts et prêtes à défendre toujours plus le droit à une éducation gratuite, libre et de qualité.

ANNEXE 1

Document de préparation aux instances

À l'attention des délégué-e-s et externes des associations membres

But du document :

Il ressort des entrevues réalisées avec des membres ayant beaucoup d'expérience des instances que le manque de préparation aux congrès rend difficile la concrétisation des plans d'action. D'autre part, il crée une dynamique inverse entre le congrès et les associations locales, ces dernières se voyant soumettre un plan élaboré en congrès, alors que ce devrait être l'inverse!

Face à ce problème qui n'est pas d'ordre structurel mais plutôt culturel, la solution doit être de même nature : instaurer dans chaque association une "culture de préparation" pour peaufiner la participation aux diverses instances de l'ASSÉ. C'est en vue de donner des outils pour ce faire que ce document est rédigé. Il ne comporte que des conseils généraux et se veut non exhaustif, pour laisser place à la diversité des fonctionnements associatifs. Il se veut surtout utile pour les délégué-e-s, et externes peu familiers et familières avec l'ASSÉ.

Se familiariser avec le fonctionnement des instances :

- Lire les *Statuts et règlements* de l'ASSÉ;
- Connaître le fonctionnement du code de procédures;
- Lire les revendications adoptées par l'ASSÉ;
- Ne pas hésiter à téléphoner au bureau de l'ASSÉ pour poser des questions de tout ordre;
- Suivre un camp de formation si nécessaire.

Préparer ses positions :

- Organiser une Assemblée générale (AG) ou autre instance suprême de l'association locale;
- En AG, faire des propositions et prendre des positions en lien avec l'ordre du jour du Congrès ou CIR et élire des délégué-e-s;
- Contacter les autres associations membres pour partager de l'information, connaître leurs propositions.

Logistique :

- Envoyer les propositions à l'ASSÉ (pour le cahier de congrès);
- Confirmer les présences des délégué-e-s;
- Trouver un moyen de transport jusqu'au congrès ou CIR.

Préparation des délégué-e-s :

- Avoir en main des documents de positions/propositions lors du congrès ou CIR (ex. PV d'AG, PV d'exécutif, etc.);
- Avoir lu le cahier de congrès;
- Avoir préparé les votes de la délégation en fonction des propositions du cahier de congrès;
- Toujours avoir avec soi les cahiers de position de l'ASSÉ et de son association.

Contenu des propositions :

- Ne pas s'attarder aux détails;
- Prioriser les campagnes pour ne pas se retrouver avec 15 actions de moindre importance par semaine.